

**DEPARTEMENT DES HAUTS DE SEINE**

**VILLE DE SCEAUX**

**ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE AU DECLASSEMENT DE TROIS EMPRISES DU  
DOMAINE PUBLIC ROUTIER DEPARTEMENTAL SITUEES A SCEAUX**

**DOCUMENT 1 : RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR**

**DOCUMENT 2 : CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR**



**ENQUETE PUBLIQUE DU 26 JANVIER 2021 AU 10 FEVRIER 2021**

**COMMISSAIRE ENQUETEUR : Adrian BOROS**

**DOCUMENT N°1**  
**RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR**  
**SOMMAIRE**

<b>1</b>	<b><u>OBJET ET COMPOSITION DU DOSSIER D'ENQUETE</u></b> .....	<b>Page 03</b>
1.0.	PREAMBULE LIMINAIRE.....	page 03
1.1.	CONTEXTE GENERAL.....	page 03
1.2.	OBJET DE L'ENQUETE.....	page 04
1.3.	CADRE JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE.....	page 04
1.4.	PRESENTATION SOMMAIRE DU PROJET.....	page 05
1.5.	COMPOSITION ET ANALYSE DU DOSSIER D'ENQUETE.....	page 05
<b>2.</b>	<b><u>ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE</u></b> .....	<b>page 07</b>
2.1.	DESIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR.....	page 07
2.2.	INFORMATION DU PUBLIC.....	page 07
2.3.	CONSULTATION DU DOSSIER .....	page 09
2.4.	FORMULATION DES OBSERVATIONS.....	page 10
2.5.	VISITES DU SITE DE L'OPERATION.....	page 10
2.6.	REUNIONS.....	page 11
2.7.	DEROULEMENT ET CLOTURE DE L'ENQUETE .....	page 13
2.8.	DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES CONSULTES.....	page 13
2.9.	CONCERTATION PREALABLE.....	page 14
<b>3.</b>	<b><u>PARTICIPATION DU PUBLIC</u></b> .....	<b>page 15</b>
3.1.	RECENSEMENT GENERAL DES OBSERVATIONS.....	page 15
3.2.	ANALYSE DES OBSERVATIONS.....	page 18
<b>4.</b>	<b><u>QUESTIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR ET REPONSES DE L'AUTORITE ORGANISATRICE DE L'ENQUETE PUBLIQUE</u></b> .....	<b>page 24</b>
<b>5.</b>	<b><u>TABLEAUX RECAPITULATIFS DES OBSERVATIONS</u></b> .....	<b>page 31</b>
<b>6.</b>	<b><u>CONSTAT DE VALIDITE DE L'ENQUETE</u></b> .....	<b>page 36</b>

## **1. OBJET DE L'ENQUETE ET COMPOSITION DU DOSSIER D'ENQUETE**

### **1.0. Préambule liminaire**

Le domaine public est constitué des biens affectés à l'usage direct du public ou d'un service public. Le domaine public routier comprend l'ensemble des biens de cette catégorie appartenant à l'État, aux départements, aux communes et aux établissements de coopération intercommunale compétents, et affectés aux besoins de la circulation terrestre, à l'exception des voies ferrées.

Plus précisément, le domaine public routier est constitué par l'ensemble des voies publiques et des dépendances des voies comprenant le sol des chaussées elles-mêmes et le sous-sol de celles-ci. Affectée à l'usage du public, la voirie doit répondre au double objectif de circulation et de desserte et doit également être conçue en conséquence.

Il faut préciser également que la voirie publique est de caractère inaliénable, c'est-à-dire ne pouvant être cédée, et imprescriptible, c'est-à-dire ne pouvant être acquise par la possession, même trentenaire. Toute décision relative à l'emprise des voiries appartenant au domaine public (redressement, déclassement, alignement...) doit obligatoirement faire l'objet d'une décision de l'autorité administrative compétente et doit être précédée, dans certains cas, d'une enquête publique.

### **1.1. Contexte général**

La ville de Sceaux représente une des 36 communes du Département des Hauts de Seine. Par ailleurs, la commune fait partie depuis janvier 2016 de l'Etablissement Vallée Sud Grand Paris (VSGP), structure intercommunale intégrée à la Métropole du Grand Paris (MGP).

Dès 2009, la commune de Sceaux avait initié une réflexion au sujet du réaménagement d'un des principaux carrefours de la ville, celui de la place du Général de Gaulle, celui-ci assurant l'intersection de 2 voies départementales majeures qui traversent la ville, une voie est/ouest, la RD 60 (avenue de Camberwell et rue Houdan) et une voie nord/sud, la RD 67 (rue de Fontenay et rue Voltaire). Cette réflexion intégrait également la requalification des espaces urbains limitrophes, la partie piétonne de la rue Houdan, le parking public implanté sur l'îlot Voltaire/rue du Four, et, ultérieurement, le devenir des bâtiments appelés « le château de l'Amiral ». Les aménagements envisagés étant indissociables de l'espace urbain adjacent, la ville de Sceaux et le Département des Hauts de Seine ont travaillé de concert à l'élaboration de ce projet, le Département présentant in fine, le dossier de déclassement pour les emprises le concernant.

Au sujet de l'emprise occupée actuellement par le parking public il faut préciser que cet espace fut visiblement un espace bâti pendant de très nombreuses années. Les documents qui peuvent être consultés au service des Archives communales ainsi que ceux en possession de l'association « Les amis de Sceaux » montrent que ce secteur apparaît déjà comme densément bâti en 1823. Il le restera jusque dans les années 1930 quand, compte tenu de leur insalubrité et leur vétusté, les constructions sont démolies.

## 1.2. Objet de l'enquête

L'objet de la présente enquête publique consiste en le déclassement du domaine public routier départemental de 118 m<sup>2</sup> situés place du Général de Gaulle et rue Voltaire, répartis en 3 emprises de la façon suivante :

- 88 m<sup>2</sup> à l'angle de la rue Houdan avec rue la Voltaire, côté parking public
- 10 m<sup>2</sup> rue Voltaire à l'angle avec rue Houdan, côté partie piétonne
- 20 m<sup>2</sup> constitués d'une bande de 30 cm de largeur rue Voltaire, le long du parking

## 1.3. Cadre juridique et réglementaire

La présente enquête est soumise à une procédure d'enquête publique en vertu de textes législatifs et réglementaires dont notamment :

- Le Code de la Voirie Routière : l'article L 131-4 qui précise, en ce qui concerne les voies départementales, que le Conseil Départemental est compétent pour les opérations de classement, déclassement et établissement des plans d'alignement  
les articles R 131-3 à R 131-8 concernant l'organisation et le déroulement de l'enquête publique.
- Le Code des Relations entre le Public et l'Administration (CRPA) : art. L 134-1/ 134-2 : qui établissent les grandes règles des enquêtes publiques pour celles relevant du domaine de la voirie  
Art. R134-5 qui indique que si l'enquête est ouverte par une autre autorité que celle de l'Etat, cette autorité doit assurer la totalité de la procédure, organisation et suivi.  
Art.R134-6/R134-14 concernant les modalités d'organisation de l'enquête publique  
Art 134-15/ R134-21 concernant la désignation et l'indemnisation du commissaire enquêteur  
Art R134-22/R134-23 relatifs au contenu du dossier soumis à enquête publique  
Art R134-24/R134-34 concernant le déroulement de l'enquête et les modalités de remise du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur.
- Le Code Général des Collectivités Territoriales : Art. L 3213-3 qui précise que « Le conseil départemental délibère sur les questions relatives à la voirie départementale dans les conditions prévues par les dispositions des articles L. 131-1 à L. 131-8 du code de la voirie routière »

#### **1.4. Présentation sommaire du projet**

##### Situation du projet et contexte de la démarche de déclassement :

La présente enquête publique consiste en le déclassement de 3 emprises faisant partie du domaine public routier départemental et constituées essentiellement d'emprises de trottoirs ou surfaces engazonnées. Ce déclassement est réalisé dans la perspective d'un projet de restructuration de la place du Général de Gaulle et de ses abords.

Le dossier d'enquête indique que les emprises ainsi déclassées seront vendues ensuite aux promoteurs Nacarat et Pitch. Le programme des constructions de ces promoteurs prend en compte donc ces emprises lesquelles, rattachées ensuite aux parcelles limitrophes (d'une part, le parking actuel Voltaire et d'autre part, l'espace à l'entrée de la rue Houdan piétonne), serviront à l'implantation des futurs bâtiments projetés.

En parallèle, le dossier d'enquête présente le projet de requalification/recomposition, des espaces publics, dans le périmètre de la place du Général de Gaulle. Ces aménagements, nécessitant des emprises plus réduites que celles ayant actuellement cette affectation, les parties considérées comme non utiles (118 m<sup>2</sup>), font l'objet d'un déclassement. Il apparaît donc, selon le dossier présenté, que les aménagements projetés et les constructions programmées sont indissociables au titre de cette opération.

Enfin, au titre de la restructuration des espaces publics, le dossier présenté montre que, même en réduisant les emprises publiques actuelles (réduction légère, puisqu'il s'agit en occurrence de 118 m<sup>2</sup>), l'approche générale des aménagements favorise les espaces piétons (qui sont agrandis), et impactent les emprises dédiées à la circulation des voitures (qui sont réduites).

#### **1.5. Composition et analyse du dossier d'enquête**

Le dossier mis à l'enquête publique a été constitué par les services administratifs et techniques du Conseil Départemental des Hauts de Seine. Il est composé des documents suivants :

- Pièce n° 1 : L'arrêté d'ouverture d'enquête publique pris par le Président du Conseil Départemental des Hauts de Seine en date du 22 décembre 2020 (3 pages A4).  
L'arrêté rappelle notamment que la tenue d'une enquête publique relative à ce déclassement avait déjà été programmée en décembre 2020 par un arrêté du 5 octobre 2020 et qu'en raison de la pandémie du Covid-19 cette enquête avait été annulée par un nouvel arrêté pris le 18 novembre 2020 abrogeant l'arrêté du 5

octobre 2020. L'arrêté précise par ailleurs les démarches et les motivations qui ont conduit au projet de déclassement faisant l'objet de la présente enquête et fournit en outre les dates de l'enquête, le lieu et les horaires pour la consultation du dossier et les permanences du commissaire enquêteur. Enfin, l'arrêté fournit les consignes à suivre pendant et à la fin de cette enquête publique.

- Pièce n° 2 : Le plan de situation (une page A4). Il s'agit d'un plan sommaire permettant de situer la place du Général de Gaulle dans le périmètre de la ville de Sceaux. L'échelle graphique indiquée (segment de droite gradué), permet d'évaluer l'échelle numérique effective à environ 1/15000 (1cm = 150m).
- Pièce n° 3 : Le plan de déclassement le plan est en format A0. L'échelle indiquée sur le cartouche du plan « 1/200 » est barrée et non remplacée. D'après quelques côtes apparaissant sur le plan on peut estimer l'échelle du dessin à environ 1/250 (1cm = 2,50 m). L'échelle « 1/200 » est aussi indiquée sur le plan lui-même (en bas à gauche), cette fois non barrée, mais accompagnée d'une échelle graphique qui semble correspondre plus à la réalité du plan (en confirmant l'échelle approximative de 1/250). Le plan de déclassement est réalisé sur un fond de plan géomètre où sont indiqués les 3 îlots concernés par l'enquête publique.
- Pièce n° 4 : Le plan d'aménagement le plan est en format A1 à l'échelle 1/500. Il présente clairement les aménagements envisagés autour du rond-point du Général de Gaulle, le long de la rue du Four, devant le parvis de la Poste, devant le château de l'Amiral, ainsi que le long de la rue Voltaire, au droit de la rue Hippolyte Boulogne et jusqu'à la rue Emile Morel. Les limites du projet sont elles aussi très clairement précisées. Les détails du projet sont parfaitement identifiés. Le cartouche du plan indique « Etude de faisabilité –Solution de base ».
- Pièce n° 5 : La liste des propriétaires des parcelles (1 page A4). La liste indique les adresses, les noms des propriétaires et les références cadastrales correspondant aux secteurs concernés par le projet et immédiatement limitrophes aux emprises à déclasser et, dans les 3 cas, il s'agit de la commune de Sceaux. Les 3 emprises à déclasser font toutes, quant à elles, partie du domaine public départemental.
- Pièce n° 6 : La Notice explicative format A4. Elle est constituée de 43 pages dont 27 pages correspondant à la notice explicative elle-même et 6 annexes, pages 28 à 43, contenant l'insertion de l'avis d'enquête sur les sites internet du Département et de la commune (annexes 1 et 2), l'arrêté d'ouverture d'enquête affiché au siège du Département (annexe 3), le constat de l'affichage légal sur le site, lors de la mise en place et lors du 1<sup>er</sup> contrôle (annexe 4), les insertions dans la presse (annexe 5), et le courrier de notification individuelle du dépôt du dossier en mairie (annexe 6).

Le dossier comporte l'ensemble des pièces réglementaires. Les plans et photos sont en couleurs, ce qui facilite la lecture et la compréhension du dossier. L'ensemble est clair et détaillé, sauf 2 réserves : celle indiquée ci-dessus (pièce n° 3 du dossier) et une réserve concernant la lisibilité des profils en travers (pages 21/22 de la Notice explicative) : la taille des caractères utilisés ne permet pas de déchiffrer les indications fournies et par conséquent

la compréhension des réseaux passant en sous-sol de la rue Voltaire est réduite (quelques remarques dans ce sens lors des permanences). L'étude est complète et comporte les thématiques requises.

## 2. ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE

### 2.1. Désignation du Commissaire Enquêteur

- Pour les besoins de cette enquête publique j'ai été sollicité le 20 août 2020 par les services du Conseil Départemental des Hauts de Seine, bénéficiaire des emprises foncières devant être déclassées. Il avait été convenu dans un premier temps que cette enquête se déroulerait du 2 décembre 2020 au 17 décembre 2020 et un arrêté avait été pris dans ce sens par le Conseil Départemental des Hauts de Seine le 5 octobre 2020.
- En raison des incertitudes dues à l'épidémie du Covid 19, il a été finalement convenu de reporter au 1er semestre 2021 la tenue de cette enquête et un arrêté abrogeant l'arrêté du 5 octobre 2020 a été pris le 18 novembre 2020.
- Un nouvel arrêté a donc été pris par le Département des Hauts de Seine, signé par son Président, Monsieur Georges SIFFREDI et daté du 22 décembre 2020, fixant la tenue de cette enquête publique du 26 janvier 2021 au 10 février 2021, précisant les dates des permanences, et me désignant comme commissaire enquêteur. (pièce jointe au dossier d'enquête).

### 2.2. Information du public

Cette enquête a fait l'objet d'une large publicité :

#### 2.2.1 Publicité dans la presse écrite

A/ dans 2 journaux de la presse écrite, avant et pendant l'enquête publique:

- le jeudi 7 janvier 2021 dans LES ECHOS et LE PARISIEN (pièces jointes au dossier d'enquête), et rappelée ensuite
- le jeudi 28 janvier 2021 dans LES ECHOS et LE PARISIEN également (**pièces jointes dans le Dossier Pièces jointes n° 1 et 2**).

### 2.2.2. Affichage public

La publicité de l'enquête publique a été assurée par l'affichage de l'arrêté du Président du Conseil Départemental des Hauts de Seine. Cette démarche a été effectuée :

- D'une part, par le Conseil Départemental des Hauts de Seine : sur 6 points autour du site concerné par l'enquête ainsi que sur le panneau administratif sur le trottoir en face de l'Hôtel de Ville.
- D'autre part, par la ville de Sceaux, sur l'ensemble des 28 panneaux administratifs de la commune (hors le panneau au droit du 122 rue Houdan, devant la Mairie, dont l'affichage a été fait à la diligence du CD 92 comme indiqué ci-dessus).

La procédure d'affichage a été assurée, comme prévu par l'arrêté du Président du Conseil Départemental en date du 22 décembre 2020, plus de 15 jours avant l'ouverture de l'enquête publique :

- pour le Département : le 1<sup>er</sup> PV attestant, le 7 janvier 2021, de la mise en place de l'affichage avec photos et le 2<sup>ème</sup> PV, en date du 14 janvier 2021, assurant le contrôle de l'affichage (ces pièces sont jointes dans le dossier d'enquête)
- pour la ville de Sceaux : le 9 janvier 2021, pour les panneaux administratifs de la ville de Sceaux, avec un Rapport de constatation rédigé par la Police Municipale.

Les différents contrôles ultérieurs ont été réalisés comme suit :

Pour le Département des Hauts de Seine :

- Le 26 janvier 2021 (3<sup>ème</sup> PV)
- Le 4 février 2021 (4<sup>ème</sup> PV)
- Le 11 février 2021, lendemain de la clôture de l'enquête (5<sup>ème</sup> PV)

Pour la ville de Sceaux :

- Le 9 janvier 2021, un rapport de constatation fait par la Police Municipale, pour les panneaux administratifs municipaux
- Le 18 février 2021, une Attestation signée par Monsieur Philippe Laurent, Maire de Sceaux, certifiant l'affichage sur les panneaux administratifs de la ville, de l'avis de la présente enquête publique.



**Copies des preuves des trois derniers PV du Département des Hauts de Seine ainsi que du Rapport de constatation de la Police Municipale de Sceaux (avec photos), et du Certificat d’affichage final, jointes dans le dossier Pièces Jointes, pièces n° 4, 5, 6, 7 et 8).**

J’ai pu également constater que les dates des permanences et le nom du commissaire enquêteur y étaient correctement mentionnés.

Lors de mes visites sur site ainsi que lors de mes présences en mairie pour assurer les permanences, j’ai pu vérifier que l’affichage était bien en place sur le site de l’opération d’aménagement et sur le panneau administratif sur le trottoir en face de l’Hôtel de Ville de Sceaux.

### 2.2.3. Information dématérialisée

En complément de la publicité faite dans les 2 journaux de la région, des insertions concernant la tenue de la présente enquête ont été également réalisées :

- sur le site du Conseil Départemental des Hauts de Seine (**pièce jointe n°3**),
- sur le site de la ville de Sceaux

Les 2 insertions fournissaient des détails concernant le déroulement et les dates de cette enquête publique. (Copies des saisies écran jointes dans le dossier d’enquête).

## 2.3. Consultation du dossier

### 2.3.1. Consultation du dossier papier

La consultation du dossier d’enquête était possible pendant les heures d’ouverture des bureaux (art.4 de l’arrêté) à l’Hôtel de Ville de SCEAUX, 122, rue Houdan à Sceaux (Hall Administratif au Rez de Chaussée) :

- les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30,
- les jeudis de 8h30 à 12h00
- les samedis de 9h00 à 12h00.

Le mercredi 10 février 2021, dernier jour de l’enquête, la consultation du dossier papier a pu se faire en mairie jusqu’à 17h30, l’heure de fermeture des bureaux.

### 2.3.2. Consultation du dossier dématérialisé

Pour faciliter l'accès aux pièces du dossier pour cette enquête publique, le Conseil Départemental des Hauts de Seine a mis en place également une possibilité de consultation dématérialisée sur le site du Conseil Départemental et sur le site internet du projet :

- [www.hauts-de-seine.fr](http://www.hauts-de-seine.fr)
- <http://declassermentpublic-routier-sceaux.enquetepublique.net>

Le 10 février 2021, dernier jour de l'enquête, la consultation dématérialisée a pu se poursuivre jusqu'à minuit, sur les sites indiqués ci-dessus.

### 2.4. Formulation des observations

Les personnes souhaitant déposer des observations avaient la possibilité de le faire :

- Par écrit, sur le registre mis à disposition, en mairie de Sceaux (art.6 de l'arrêté) et ce jusqu'au dernier jour de l'enquête, le 10 février 2021 à 17h30, heure de fermeture des bureaux de la mairie.
- Par écrit, sur le registre dématérialisé : [declassermentpublic-routier-sceaux@enquetepublique.net](mailto:declassermentpublic-routier-sceaux@enquetepublique.net) tel qu'indiqué sur l'arrêté du Président du Conseil Départemental des Hauts de Seine (art. 6), et ce jusqu'au dernier jour de l'enquête, le 10 février 2021 à minuit, heure de clôture du registre électronique.
- Oralement, auprès du commissaire enquêteur lors de ses permanences, tel que cela était indiqué sur l'arrêté du Président du Conseil Départemental des Hauts de Seine en date du 22 décembre 2020 (art.5) et sur l'avis de l'enquête publique.
- Par courrier, envoyé à l'attention du commissaire enquêteur, au siège de l'enquête, en mairie de Sceaux (art. 6 de l'arrêté)

### 2.5. Visites du site de l'opération

Pour prendre connaissance de l'environnement de l'opération et pour apprécier l'impact du déclassement envisagé j'ai effectué deux visites du site et de l'environnement proche de l'opération : le mardi 5 janvier et vendredi 29 janvier 2021.

## **2.6. Les réunions**

Pour les besoins de cette enquête ont été organisées 7 réunions :

1/ Une réunion de présentation générale du projet a eu lieu le 21 septembre 2020 dans les locaux des services du Conseil Départemental, rue Salvador Allende à Nanterre. Les participants à cette réunion étaient :

- Monsieur Charles CHEMAMA, Adjoint au Directeur du Pôle Aménagement et Développement du Territoire à la Direction des Mobilités
- Madame Beatrice BAYLE BELLOC, Responsable de l'Unité Emprises Publiques à la Direction des Mobilités du CD 92
- Madame Audrey RITTER, Chargée d'études, Direction des Mobilités, Unité Emprises Publiques du CD 92
- Adrian BOROS, commissaire enquêteur

Le contexte de l'opération ainsi que la présentation du contenu du dossier d'enquête ont été évoqués à cette occasion. Des réponses ont été apportées à l'ensemble de questions soulevées par le commissaire enquêteur.

2/ Une deuxième réunion a eu lieu le 8 janvier 2021. Il s'agit d'une réunion sollicitée par le commissaire enquêteur auprès de l'Association « Les Amis de Sceaux » afin de mieux connaître l'historique du quartier autour de l'îlot constitué des rues Voltaire/rue du Four/ rue Houdan. Lors de cette réunion a été évoquée notamment l'évolution du bâti sur l'emprise de l'actuel parking public. Lors de cette réunion était présent également le service Documentation/Archives de la ville de Sceaux. Cette réunion s'est déroulée dans les locaux de l'Association, rue Marguerite Renaudin. Etaient donc présents :

- Madame Martine GRIGAUT, représentant l'Association « Les Amis de Sceaux »
- Madame Aldine MARTINI, responsable du Service Documentation/Archives de la ville de Sceaux
- Adrian BOROS, commissaire enquêteur

3/ La troisième réunion fut organisée dans les locaux du service de l'Urbanisme de la ville de Sceaux le 18 janvier 2021. L'objectif de cette réunion était la présentation du projet immobilier qui devrait être réalisé sur l'emplacement de l'actuel parking public ainsi que la présentation des différents aménagements viaires concomitants à cette opération, le long de la rue Voltaire, côté rue du Four et surtout autour du rond point Houdan/Voltaire. Participaient à cette réunion :

- Madame Clara Pauline DANCOURT, Responsable Service Urbanisme, ville de Sceaux
- Madame Clotilde BEDIN, Cheffe de Projets, Service Urbanisme, ville de Sceaux
- Madame Marianne PERSONNIC, Directrice du Pôle Equipements et Cadre de vie (en Visio), ville de Sceaux
- Adrian BOROS, commissaire enquêteur

4/ Le commissaire enquêteur s'est entretenu, en Mairie de Sceaux, avec Monsieur Philippe LAURENT, Maire de la commune de Sceaux, le 26 janvier 2021. L'objet de l'enquête et le calendrier du projet ont été évoqués à cette occasion.

5/ Une réunion a été également organisée à l'issue de l'enquête, le mardi 16 février 2021 à 15h en visio. Cette réunion était destinée à présenter aux services du Département des Hauts de Seine la synthèse des observations enregistrées et leur transmettre la liste des questions et des sujets abordés par les administrés tant dans les contributions écrites que lors des entretiens qu'ils ont eu avec le commissaire enquêteur. Ont participé à cette réunion :

- Monsieur Charles CHEMAMA, Adjoint au Directeur du Pôle Aménagement et Développement du Territoire à la Direction des Mobilités
- Madame Beatrice BAYLE BELLOC, Responsable de l'Unité Emprises Publiques à la Direction des Mobilités du CD 92
- Madame Audrey RITTER, Chargée d'études, Direction des Mobilités, Unité Emprises Publiques du CD 92
- Monsieur Jean Claude GAGNOL, Chargé d'études à la Direction des Mobilités
- Adrian BOROS, commissaire enquêteur

6/ Une réunion équivalente à la précédente a été organisée dans les locaux de la mairie de Sceaux le mercredi 17 février 2021. La ville de Sceaux étant directement partie prenante à l'opération en tant que co-maître d'ouvrage, le résumé des observations à l'issue de l'enquête publique lui ont été présentées. Ont participé à cette réunion :

- Madame Clara Pauline DANCOURT, Responsable Service Urbanisme, ville de Sceaux
- Madame RANSON, Cheffe du service Espace public, ville de Sceaux
- Madame Marianne PERSONNIC, Directrice du Pôle Equipements et Cadre de vie (en Visio), ville de Sceaux
- Adrian BOROS, commissaire enquêteur

7/ Une dernière réunion avant remise du rapport a eu lieu le jeudi 4 mars 2021 avec Monsieur Philippe LAURENT, Maire de la ville de Sceaux.

## **2.7. Déroulement et clôture de l'enquête**

L'enquête s'est déroulée du mardi 26 janvier 2021 au mercredi 10 février 2021 inclus, soit pendant 16 jours consécutifs.

Un dossier (**joint au présent Rapport, pièce n° 11**) et un registre papier (**joint également au rapport, pièce n° 9**), étaient mis à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture (tels qu'indiqués au chapitre 2.3.1 ci-dessus). En complément, et comme indiqué ci-dessus, un registre dématérialisé permettait aux administrés d'enregistrer leurs observations (**recueil complet des observations recueillies sur ce support, en pièces jointes n° 10**).

J'ai pu vérifier, pendant mes permanences, que le service Accueil de la Mairie de Sceaux aiguillait correctement les administrés vers le bureau ou était situé le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur s'est tenu à la disposition du public au cours de 3 permanences tel que cela avait été fixé par l'article 5 de l'arrêté du Conseil Départemental :

- Le mardi 26 janvier 2021 de 8h30 à 12h00
- Le samedi 30 janvier 2021 de 9h00 à 12h00
- Le mercredi 10 février 2021 de 8h30 à 12h00

A l'expiration du délai de l'enquête j'ai clôturé le registre d'enquête le mercredi 10 février 2021 à 17h30 à la Mairie de Sceaux et ce, conformément à l'arrêté du Président du Conseil Départemental du 22 décembre 2020.

L'enquête s'est déroulée sans aucun incident. J'ai noté une forte participation du public tant lors de mes permanences que à travers les contributions des administrés sur le registre papier et sur le registre électronique.

## **2.8. Documents consultés dans le cadre de cette enquête publique**

Au cours de la lecture et de l'analyse des pièces constituant le dossier de l'enquête publique et pour la bonne compréhension de l'opération envisagée et de la procédure utilisée, il m'est apparu nécessaire de réclamer auprès des services du Conseil Départemental ou de la mairie de Sceaux, de rechercher directement, ou de consulter, un certain nombre de documents complémentaires. Ces pièces sont en libre consultation ou accessibles sur

Internet ou sur demande préalable, auprès des différents services administratifs ou Associations. Ainsi, j'ai pu consulter notamment :

- Le bilan de la concertation sur les espaces publics de la place du Général de Gaulle, document de 40 pages établi par le Département des Hauts de Seine et les services de la ville de Sceaux en décembre 2019.
- L'historique de l'ilot Voltaire, document rédigé par Hélène Fréchin pour l'Association « Les amis de Sceaux »
- Le PLU de Sceaux et notamment le Rapport de présentation et le PADD.
- La brochure « La place de Gaulle demain » éditée par la ville de Sceaux
- La brochure « Charte pour l'avenir du centre-ville de Sceaux » éditée par la ville

En complément, et à la lumière des questions posées dans les observations enregistrées pendant l'enquête au sujet des études techniques préalables, le Département m'a fourni, à l'appui des réponses qu'il a formulées à ce titre :

- L'étude de trafic, place du Général Charles de Gaulle, datée janvier 2019

## **2.9. Concertation préalable**

Le déclassement des 3 emprises du domaine public routier départemental tel qu'envisagé dans le cadre de cette enquête ne relève pas d'une obligation de concertation préalable. Il est en revanche prévu, selon les textes en vigueur, qu'une concertation doit avoir lieu pour toute opération d'aménagement routier dont le montant des travaux dépasse 1,9 M€.

L'opération d'aménagement et de requalification des espaces publics constituant un investissement supérieur à 1,9 M€ c'est donc à ce titre qu'une concertation fut organisée. Le projet de requalification étant conjoint entre le Département des Hauts de Seine et la ville de Sceaux, la concertation qui a eu lieu en novembre 2019 fut organisée à l'initiative de ces deux autorités administratives.

Il faut cependant préciser que la place du Général de Gaulle, ses abords immédiats, ainsi que le devenir du parking public Voltaire, ont constitué un secteur de réflexion pour la ville de Sceaux depuis plus de 10 ans et qu'à ce titre, et dès 2009, le secteur a été identifié comme « secteur de projet ». Une démarche de dialogue a été engagée par la ville de Sceaux auprès de la population en 2017 et celle-ci a donné lieu à l'établissement d'une charte résumant les objectifs pour l'aménagement du centre-ville. La concertation de 2019 s'inscrit donc dans la continuité d'un processus long de concertation avec la population.

Le document qui rend compte et fait l'historique de la démarche de concertation entreprise par la ville au titre de cette opération rappelle les très nombreuses réunions qui ont eu lieu

depuis 2017, la publication de gazettes consacrées à ce sujet, les articles dans le magazine municipal, les ateliers d'échange et les réunions publiques réunissant plusieurs centaines de personnes.

### 3. PARTICIPATION DU PUBLIC

#### 3.1. Recensement général des observations

L'enquête s'est déroulée sans aucun incident. La participation du public fut importante : 3 des 4 moyens d'expression mis à disposition pour les besoins de cette enquête, furent utilisés, à savoir la consultation du commissaire enquêteur lors de ses 3 permanences, l'enregistrement d'observations sur le registre dématérialisé et la rédaction d'avis sur le registre papier en Mairie de Sceaux. Seule la possibilité d'envoyer des lettres au commissaire enquêteur n'a pas été utilisée. Ont été enregistrées :

- 98 observations dématérialisées (dont 13 avec des pièces jointes)
- 22 observations inscrites sur le registre papier (dont une pétition portée par 3 des signataires, comportant 225 signatures et 82 commentaires)
- 12 visites lors des permanences

Il faut noter cependant que certains administrés apparaissent à 2 ou même 3 reprises : présents lors des permanences, ils (ou elles) sont également signataires de la pétition, rédacteurs d'observations sur le registre papier et éventuellement même sur le registre dématérialisé. En ce qui concerne la pétition en faveur des pistes cyclables elle montre l'attachement de nombreux administrés à ce moyen de déplacement mais le fait de constater que la liste des signataires est agrafée 3 fois dans le registre papier, peut prêter à confusion (ainsi le même signataire peut apparaître sur une des listes avec ses commentaires et sur les 2 autres, sans commentaires, etc...).

#### 3.1.1. Consultation directe du commissaire enquêteur lors des permanences

Lors des 3 permanences assurées en Mairie de Sceaux j'ai eu 12 visites ayant fait l'objet d'un certain nombre d'observations orales :

- **permanence du mardi 26 janvier 2021** : une seule visite, celle de Monsieur BRIOTET venu consulter le dossier d'enquête et poser des questions sur le projet et le programme de logements prévus à la place du parking actuel.
- **permanence du samedi 30 janvier 2021** : 2 visites. Celle de Messieurs Gérard BARDIER et Maurice ZYTNICKI, représentant la Gazette de Sceaux, et celle de Madame Maud BONTE qui souhaitait consulter le dossier d'enquête et avoir quelques éclaircissements concernant les

schémas et coupes présentés dans le dossier. Une très large évocation du dossier a été entreprise avec Messieurs BARDIER et ZYTNIKI concernant notamment la circulation routière, les statistiques et comptages des passages des véhicules, la largeur future des voies au droit du rond-point du Général de Gaulle, la création de voies cyclables sur les 2 axes (Houdan/Camberwell et rue de Fontenay/Voltaire), la durée et le calendrier des travaux, la mise en place d'un parking de substitution pendant la durée des travaux et sa localisation, la localisation du futur arrêt du minibus (actuellement placé à l'entrée de la rue Houdan piétonne).

- **permanence du mercredi 10 février 2021** : 9 visites lors de cette permanence.

Messieurs BARDIER et ZYTNIKI qui étaient déjà passés lors de la permanence du samedi 30 janvier dernier. Ils souhaitaient des renseignements supplémentaires et des compléments d'informations. Monsieur BARDIER a par ailleurs enregistré des observations sur le registre dématérialisé.

Madame Maud BONTE, Conseillère Municipale « Sceaux Ensemble » qui est venue d'une part pour agraffer dans le registre papier la pétition de l'Association réclamant des « pistes cyclables indépendantes, continues et sécurisées sur l'axe Gare de Robinson/rue Houdan/lycée Lakanal » (pétition qui indique avoir récolté 225 signatures, et d'autre part pour faire part de ses propres remarques sur ce même registre.

Madame CARON, qui rejette le projet faisant disparaître les 2 petits espaces verts (entrée rue piétonne et monument au Général de Gaulle). Madame CARON aussi, a ensuite fait part de ses remarques dans le registre papier.

Madame GESTIN et Monsieur TROGER de l'antenne MDB (Mieux se déplacer à bicyclette) qui sont venus pour déposer la demande de l'association pour la réalisation d'aménagements cyclables autour du square Charles de Gaulle, et pour me faire part de plusieurs points dont notamment : s'inquiéter de la diminution de l'espace disponible pour les aménagements dédiés aux vélos, souligner l'absence, à l'occasion de ce projet, d'analyses préalables concernant les flux cyclistes, présenter les propositions qu'ils avaient soumises pour le budget participatif de la ville de Sceaux concernant les déplacements à vélo, etc.

Monsieur Laurent SCHWAAB, comme d'ailleurs Monsieur Alain AJZENBERG ensuite, ont tous les deux, souligné le manque de réflexion concernant l'intégration de l'élément « vélo » dans le projet soumis à enquête.

Madame POISSON est venue exprimer son rejet, de façon globale, du projet présenté : le rétrécissement des voies, la disparition des arbres, la densification qui n'est pas accompagnée de projets d'amélioration des transports publics, l'absence de pistes cyclables dédiées, contribuent à renforcer son refus de voir ce projet se réaliser. Madame POISSON a par la suite confirmé ses propos dans le registre.



Madame FAUVIL CHAPSAL qui souhaitait des informations concernant le projet mais n'a pas fait part de ses remarques par écrit dans le registre.

Enfin, Monsieur Jean Claude CHARRIER qui est venu exprimer son avis favorable au projet présenté (sans laisser des observations écrites).

3.1.2. Observations sur le registre dématérialisé : 98 observations ont été comptabilisées par Publilégal, la société qui a géré l'enregistrement des observations dématérialisées, qui les a communiqués au fur et à mesure et en même temps au Département des Hauts de Seine, à la Mairie de Sceaux et au commissaire enquêteur. Pendant la durée de l'enquête, chaque jour ouvré, les services de la ville de Sceaux ont assuré l'impression des observations émises pendant les précédentes 24 heures, ces dernières étant ensuite mises à la disposition du public, pour information, au même titre que le registre papier.

Les contributeurs abordent de nombreux sujets avec des commentaires qui couvrent parfois des propositions, des interrogations ou des appréciations, détaillées ou générales, du projet présenté.

Une très forte augmentation du nombre d'observations a pu être constatée au fur et à mesure de l'avancement de cette enquête : 3 observations la première semaine (du 26/01 au 1/02 compris), et ensuite, de façon progressive, une observation le 2/02, 3 le 4/02, 6 le 6/02, 9 le 7/02, 14 le 8/02, 29 le 9/02 et 33 le 10/02. Plusieurs associations se sont exprimées lors de cette enquête, certains administrés indiquant ensuite simplement être en accord avec les observations formulées par telle ou telle association.

13 observations (dont 9 parmi celles des associations), comportent des pièces jointes détaillant ou précisant les positions défendues. Les pièces jointes produites apparaissent être les mêmes pour plusieurs contributions. Enfin, 2 contributions sont accompagnées de propositions alternatives (pour un « carrefour hollandais » sur le rond-point de Gaulle et pour un « itinéraire alternatif vélo » en empruntant la RD 75 pour éviter la RD 60)

3.1.3. Lettres adressées au commissaire enquêteur : aucune lettre n'a été adressée au commissaire enquêteur

3.1.4. Observations sur le registre papier ouvert en Mairie de Sceaux : 22 contributions ont été recensées sur le registre papier, y compris la pétition agrafée dans le registre et qui contient 225 signatures (82 signataires ayant aussi rajouté des observations en marge de leur signature). Comme précisé ci-dessus, cette pétition est agrafée 3 fois. Comme pour le registre dématérialisé, les observations inscrites couvrent un ensemble large de sujets dont l'analyse est assurée ci-après.

### 3.2 Analyse des observations

Pour les besoins de l'analyse des observations, celles-ci ont été classées par sujets et ensuite par thèmes, l'ensemble faisant ensuite l'objet d'un tableau récapitulatif joint au présent rapport. Ainsi :

- Le thème « Déplacements, voirie et circulations » regroupe les sujets : Itinéraires cyclables, les emprises de voirie, l'impact sur la circulation du projet La Vallée à Châtenay Malabry et les questions liées au futur parking (public et privé), dans l'îlot Voltaire.
- Le thème « Environnement naturel » regroupe Les espaces verts, les arbres, la qualité et le cadre de vie y compris le sujet des pollutions potentielles.
- Un thème a été créé pour les quelques questions liées à « l'organisation de la procédure d'enquête publique », sa durée, la disponibilité du dossier et les études préalables liées à cette opération.
- Enfin, un quatrième et dernier thème est consacré au « Programme et pertinence du projet » incluant l'architecture, la densification, l'implantation des commerces et l'impact du chantier.

*Pour les citations, et pour faciliter la lecture rapide, il a été utilisé les acronymes RP (Registre Papier), RD (Registre Dématérialisé) et OO (Observation Orale). Pour permettre une identification aisée des citations, les numéros renvoient au tableau récapitulatif. Par ailleurs, il apparaît des avis divergents concernant l'appellation de la voie entre le rond-point du Général de Gaulle et la rue H. Boulogne : pour les besoins des commentaires qui suivent, l'appellation « rue Voltaire » a été utilisée.*

#### 3.2.1 Remarques liminaires

Comme cela a été précisé ci-dessus, les observations ont été nombreuses sur les 2 supports mis à la disposition du public (registre papier et registre dématérialisé), ainsi que lors des entretiens avec les administrés pendant les permanences. Parmi les contributeurs apparaissent plusieurs associations et beaucoup d'observations individuelles renvoient vers les contributions des associations. Très peu d'observations anonymes ce qui peut être interprété comme une volonté d'afficher clairement et sans ambiguïté, les points de vue. Certaines observations peuvent paraître comme hors sujet car elles ne commentent pas directement le déclassement. Cependant toutes les observations ont bien été prises en compte car le déclassement proposé a un impact sur les aménagements à venir et la requalification des espaces publics est étroitement liée aux emprises foncières, privées et publiques, du secteur. Beaucoup de sujets et même certains thèmes, sont liés, les contributions soulignant d'ailleurs le rattachement fort d'un problème à un autre : impact de la réduction des emprises de voirie sur la fluidité de circulation, l'impact de cette dernière sur les risques d'embouteillages et pollution et sur la facilité de fréquentation des commerces et enfin la densification avec ses impacts sur les espaces verts, sur la création d'îlots de chaleur, sur l'esthétique urbaine et le cadre de vie en général...

### 3.2.2. Le thème « Déplacements, voirie et circulations »

Il s'agit du sujet qui fut abordé le plus par les administrés ayant participé à cette enquête. Sur un total, tous supports confondus, de plus de 350 observations écrites, visites et signatures sur la pétition, seules 14 interventions n'évoquent aucun des 2 sujets : emprise des voies et circulation des vélos. Tous les autres font part de leur préoccupation au sujet d'un de ces 2 points ou bien ils s'expriment sur les 2 en même temps. Tous ceux qui abordent ce thème évoquent l'impact du rétrécissement des voies sur la circulation des véhicules, des vélos, et, malgré l'élargissement prévu des trottoirs, l'impact sur les piétons, indiquant que rétrécissement veut dire difficultés accrues de passage, ralentissements et donc plus de pollution dans cette partie de la ville : « la réduction drastique du carrefour... va créer des nuisances lourdes pour la circulation des bus et voitures, limiter la circulation des vélos... » (Debon, RD 28). Cependant, certains notent avoir compris que « le rétrécissement de voies a pour but de décourager le passage des véhicules et de les inciter à passer ailleurs », mais redoutent néanmoins que « ... une bonne partie du trafic continuera de passer par le carrefour de Gaulle » (Association La Voix des Scéens, RD 21).

La pétition aussi, qui réclame « des pistes cyclables indépendantes, continues et sécurisées ». Cette pétition s'attache tout particulièrement à l'axe Est/Ouest et à la place du général de Gaulle. Une très grande majorité d'observations, tant sur le registre papier que sur le registre dématérialisé, se fait l'écho de cette pétition. Certains s'inquiètent de l'absence dans le dossier mis à l'enquête d'indications concernant la réalisation d'itinéraires cyclables : « ...ni les plans présentés par la mairie ne les font figurer, ni le texte qui l'accompagne ne le prévoit, remettant à plus tard la réflexion des aménagements cyclables... » et « les mobilités douces passent à la trappe dans ce projet » (C. Ajzenberg, RD 66).

La circulation des vélos est regardée non seulement du point de vue loisirs, mais aussi du point de vue pratique, « utilitaire ». Nombreux sont ceux rappelant ainsi que la présence d'équipements publics devrait conduire au contraire, à réserver des emprises aux vélos : « ... il n'y a pas de voie pour les vélos, or la région a 2 lycées et un LT donc beaucoup d'élèves en vélo. Ce rétrécissement des voies va entraîner une augmentation des accidents » (D. Flamant, RP 102). Ailleurs c'est l'accès aux commerces qui est mis en avant : « ...ces futurs chatenaisiens qui sont des clients potentiels pour les commerces scéens... il faut leur offrir un accès vélo sécurisant et aisé » (F. Boudier, RD 63).

Par ailleurs, il est intéressant de noter que les contributions sur ce sujet démontrent que leurs auteurs se sont efforcés, pas uniquement de critiquer le projet présenté, mais aussi de proposer des solutions alternatives et parfois même avec des schémas et croquis à l'appui : un « carrefour hollandais » (J. Noaillac, RD 14), un « parcours vélo alternatif par la RD 75 » (M. Nédélec RD 58).

Enfin, beaucoup d'administrés rappellent le texte du Code de l'Environnement (art. L 228-2) faisant obligation d'implanter des itinéraires cyclables à l'occasion de la réalisation ou de la rénovation de voies urbaines.

Certains, tout en indiquant que le vélo n'est pas leur priorité, souhaitent une modification du projet en raison de la forte densification qu'il présente : « la circulation en vélo est un vœu qui ne doit pas conditionner la vie de l'ensemble de la population qui travaille et n'a pas d'alternative... » (Cellérier, RP 107).

Concernant la rue Voltaire, aux points notés ci-dessus certains rajoutent le problème éventuel que pourra poser le fonctionnement du futur parking dont la seule entrée/sortie se trouvera sur cette rue. Le dossier indique que le parking public passera de 90 à 150 places et à celles-ci s'ajouteront les places destinées aux logements et commerces de l'îlot : « les entrées/sorties étriquées du parking souterrain desservant la zone commerciale entraîneront des blocages supplémentaires » (Association Chêneaux Sablons et sentier des Torques, RD 37 et 39) ou « l'entrée d'un parking souterrain en bas de l'îlot Voltaire va aussi fortement impacter la circulation de cette rue... » (Courson, RD 2).

Quelques intervenants ont souhaité, entre autres, attirer l'attention sur le fonctionnement du rond-point Ch. De Gaulle : « ... Les modifications prévues ne devraient réduire qu'à la marge le volume possible » (de stockage de véhicules). « Les voies de sortie du carrefour ne sont pas habituellement bloquées actuellement. La réponse est moins immédiate en ce qui concerne les véhicules tournant à gauche, en particulier ceux qui viennent de l'avenue de Camberwell... » (Bardier RD 5).

Certains évoquent aussi l'impact, non évalué selon eux, du report de circulation (en raison du rétrécissement du rond-point Ch. De Gaulle), sur d'autres voies dont le gabarit n'est pas adapté à un trafic de transit : « ... cet impact considérable sur la fluidité de circulation se répercutera sur la tranquillité de la commune et des riverains de cette place avec, de plus, un report des véhicules sur d'autres rues, non adaptées, pour éviter ce carrefour » (Visse, RD 16) ou « Inévitablement, les automobilistes chercheront à éviter ce site, et cela aura un impact très important sur le carrefour des 4 Chemins déjà saturé aux heures de pointe, et sur les rues avoisinantes » (Association Chêneaux-Sablons, RD 37).

### 3.2.3. Le thème « Environnement naturel »

Ce thème, avec ses différents sujets (les espaces verts, les arbres, la qualité et le cadre de vie, les pollutions) est fortement interconnecté avec les autres thèmes évoqués dans ce rapport. Certains des auteurs des observations soulignent d'ailleurs que ce n'est pas les 118 m<sup>2</sup> à déclasser qui vont directement influencer les points ci-dessus mais qu'à travers cette opération ils craignent des conséquences sur les sujets mentionnés. On note qu'à l'instar du thème de la circulation des vélos, les administrés sont très sensibles également à leur environnement. Plus d'une quarantaine d'observations font référence à un ou plusieurs de ces items. « Je suis fortement opposé au projet... qui ne peut que nuire... enlevant encore et toujours de la verdure pour du béton » (D. Martin RD 34) ou « Tout cela entraînera un accroissement de la pollution, en contradiction avec le caractère écologique annoncé du projet » (Association Chêneaux-Sablons, RD 37). Très attachés à la présence des arbres, les administrés ne les oublient pas dans leurs observations : « ...les quelques grands arbres subsistants seront remplacés par des arbres de taille réduite qui mettront des dizaines d'années avant d'atteindre leur taille adulte, contribuant à la dé-végétalisation du quartier » (B. Serreault, RD 39) ou « tout le monde profite de la présence des arbres sur le parking et rue Voltaire alors que ceux qui seront replantés le seront visibles à l'intérieur du jardin de l'Amiral, c'est-à-dire invisibles depuis la rue. Il y aura donc bien une perte importante de qualité de vie pour l'ensemble de la population » (F. Lingelser RD 73 et L. Valdenaire RD 71) et enfin « C'est un contresens écologique. La coupe de 80 arbres... rend le projet inacceptable » (C. Vaille, RD 84).

### 3.2.4. Le thème « Préparation et organisation de l'enquête »

Comme pour les autres thèmes, on note également beaucoup de remarques sur les sujets liés aux études préalables à la réalisation du projet, aux informations fournies lors de l'enquête, la durée de celle-ci et la mise à disposition du dossier.

La plupart de ces observations soulignent que les solutions proposées n'indiquent pas sur quelles études et analyses précisément elles s'appuient : « Aucune analyse d'impact sur la taille du rond-point et la future largeur de la rue Houdan débouchant sur celle-ci ne figure dans le dossier, pas plus que les impacts des constructions prévues à Sceaux et à Châtenay en particulier » (P. Mottura RD 1) ou « la notice affirme qu'il n'y aura pas de problème, sans vraiment expliquer pourquoi » et, plus loin, « la lecture donne le sentiment désagréable que l'étude d'impact a été superficielle et que l'on compte faire les études détaillées plus tard » (Bardier RD 5). Ailleurs : « je n'ai pas eu accès aux études d'impact préalables... » (Dessanges RD 11) ou « En l'absence d'études d'impact nous ne pouvons que nous opposer... » (Groupe Elus Sceaux Ensemble, RD 12). Si la plupart des remarques sur ce sujet concerne les études liées à la circulation des véhicules, certains soulignent également leur absence sur la

circulation des vélos : « L'absence d'analyse des flux cyclistes nous interpelle » (A. Andtoine, Sceaux à vélo, RD 40). Même type de remarques concernant les informations techniques : « ... aucune indication sur la taille des ronds-points, leurs diamètres, ne figure dans la notice de l'enquête publique » (Association Chêneaux-Sablons, B.Hollebeke, Président, RD 37).

### 3.2.5. Le thème « Programme et pertinence du projet »

Dans le cadre de ce thème, c'est la densification qui préoccupe le plus dans l'expression des remarques. « ...m'oppose à ce bétonnage extensif de la place Ch de Gaulle » (Terrier, RD 24), En ce qui concerne les commerces et la rue piétonne, les avis sont partagés et plusieurs éclairages sont fournis : ceux qui considèrent que les difficultés de circulation, dues au rétrécissement des voies, auront un impact sur le fonctionnement des commerces : « cet aménagement, s'il était réalisé en l'état, serait également lourd de conséquences pour les commerçants et cafés restaurants du centre de Sceaux qui deviendrait impraticable et inaccessible » (B. Serreault, RD39) ; ceux qui rejettent globalement le projet : « la modification du carrefour et le prolongement de la rue piétonne... causeront plus de problèmes qu'ils ne veulent en résoudre » (S. Guéret RP 101) ou « l'implantation de nouveaux commerces n'est pas l'urgence quand on voit tous les rez d'immeubles qui restent à commercialiser dans les dernières opérations de construction » (MC Caron RP 114) .

L'architecture proposée dans le cadre du projet présenté n'a pas recueilli non plus l'adhésion des administrés : « ...piètre qualité architecturale...architecture disney » (A. Fermey, RD 17), « projet pas en harmonie architecturale historique avec le style unique de la Ville... » (F.Ropital, RD 22), « projet dramatique qui va dénaturer le centre-ville de Sceaux en le densifiant, en le bétonnant et en l'enlaidissant » (X. Tamby, RD 94). Sur l'aspect densification en particulier, les observations sont nombreuses :

L'impact du chantier est lui aussi évoqué à travers des questionnements sur les éventuelles nuisances et sur le sujet des aménagements provisoires qui seront mis en place pendant la durée des travaux. Le sujet préoccupe les administrés et ils expriment parfois leurs craintes.

### 3.2.6. Les avis partiellement favorables ou favorables avec réserves

Parmi, environ 130 avis exprimés (ou 350 si on prend en compte les signataires de la pétition), une dizaine de personnes se prononcent en faveur de tel ou tel aspect du projet mais tout en émettant une ou plusieurs réserves.

Deux grandes catégories peuvent être distinguées dans ces avis favorables :

- Ceux qui reconnaissent dans le projet de construction une amélioration globale du centre-ville de Sceaux : « Je salue un projet qui devrait permettre à Sceaux de redécouvrir et mettre en valeur son centre-ville... » (A.S. Godfroy RD 38), « Voilà un beau projet qui devrait rendre Sceaux encore plus agréable en étendant le domaine des piétons... » (Anonyme, RD 15) ou enfin « je me réjouissais qu'une opération urbaine troquait un parking ingrat contre une extension du quartier piéton... » (Fontanel, RD 18)
- Ceux qui approuvent particulièrement les choix d'aménagement de l'espace public viaire et piétonnier : « projet basé sur une volonté d'apaisement de ce rond-point... » (Moretti, RD 36) ou « le déclassement est une opportunité pour l'espace public... » (Garnier, RD 19) et enfin : « la réduction de la place dédiée à la voiture sur la D60 et la D67 est une très bonne chose.... » (M. Boudier RD 63).

Mais toutes ces personnes, sans exception, conditionnent leur avis favorable à une prise en compte d'un objectif de circulation sécurisée pour les cyclistes. Ceux-là même qui ont apprécié le projet avouent ensuite leur déception. L'expression de cette observation est parfois découragée : « ... les mobilités actives sont sacrifiées.. » (Garnier RD 19) ou, « ... je suis néanmoins surpris de ne trouver aucune mention d'un plan circulation vélo... » (Anonyme, RD 15) ; ailleurs, de façon plus déterminée : «... je découvre avec effarement que rien n'est prévu pour sécuriser la circulation cycliste.... C'est un vrai scandale. » (B. Fontanel, RD 18) ou « Monsieur le Maire, allez au bout de vos idées et proposez nous de véritables zones dédiées et sécurisées ! » (Moretti, RD 36) et enfin « Quel cœur de ville voulons-nous laisser à nos enfants ? » (M. Nédélec RD 59).

Enfin, parmi les mêmes contributeurs, certains poursuivent en émettant d'autres réserves (contre la densification trop importante ou le manque d'arbres dans le projet Voltaire, par exemple). Ainsi : « Pour conclure : sans être contre tout changement, nous sommes très réticents face à 2 de ces déclassements et aux opérations menées autour, même si nous admettons que certains réaménagements sont nécessaires dans ce secteur... Ce projet pour une soi-disant piétonisation au détriment de la circulation et au service d'une promotion immobilière excessive est à réétudier » (D.et B. Daugeras RD 56).

#### **4. QUESTIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR ET REPONSES DE L'AUTORITE ORGANISATRICE DE L'ENQUETE**

Les textes réglementaires ne prévoient pas la rédaction, par le commissaire enquêteur, d'un Procès Verbal de synthèse à l'issue des enquêtes publiques de voirie. Cependant, pour pouvoir fournir des réponses précises dans son rapport, le commissaire enquêteur peut interroger l'autorité organisatrice de l'enquête publique en lui répercutant les questions soulevées dans le cadre de l'enquête. Ainsi, ont été réunies dans le document ci-dessous des questions et observations issues du registre papier, du registre dématérialisé ainsi que celles notées lors des échanges avec les administrés pendant les 3 permanences. L'ensemble a été transmis aux services du Département des Hauts de Seine le 15 février 2021 et les réponses suivantes lui ont été fournies, oralement (le 16 février 2021) et par écrit (le 18 février 2021).

##### **A. Circulation sur l'axe nord/sud, de la rue Voltaire vers Paris et de Paris vers le sud, via rue Voltaire.**

1/ Sauf erreur, le programme « La Vallée » sur Châtenay Malabry comprendra à terme 2200 logements, 40.000 m<sup>2</sup> de bureaux, 15.000 m<sup>2</sup> de commerces, un groupe scolaire, 1 collège et une crèche. En prenant en compte, d'une part, les expériences récentes de grandes opérations de même type en Ile de France et, d'autre part, la répartition des itinéraires probables des futurs occupants et utilisateurs entre la N186 (est et ouest) et vers le sud de l'Ile de France, quelle prévision de trafic quotidien supplémentaire, (le chiffre de 10000/12000 du dossier d'enquête correspond au trafic actuel uniquement, sans l'opération La Vallée), serait à prévoir au niveau de la rue Voltaire ?

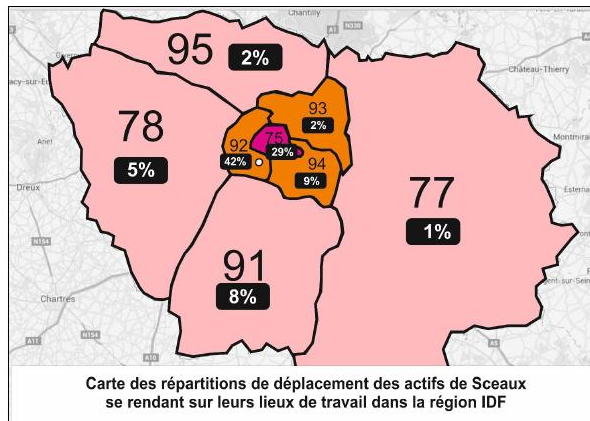
CD92 : Les simulations de trafics prennent bien compte le projet immobilier de Sceaux mais aussi ceux de Chatenay-Malabry à l'aide de l'outil de la DREIA sur la mobilité en Ile-de-France intégrant aussi les grands projets structurants de transports : Tramway T10, métro 15

Dans les projets de mobilités, on raccorde les futurs habitants de « La Vallée » par la coulée verte (promenade des vallons de la Bièvre) pour les mobilités actives, par l'A86 pour la route et par le T10 et le RER B pour les transports. L'impact sur la place général de Gaulle à Sceaux est très marginal et c'est ce qui ressort des études d'impacts du projet « La Vallée »

Commentaire du commissaire enquêteur : la projection considérant que la circulation routière des futurs occupants de l'opération « La Vallée » se fera essentiellement par la A86 me semble peut réaliste, l'itinéraire le plus direct pour aller vers le nord et vers Paris passant justement par la rue Voltaire à Sceaux.



La carte ci-dessous précise la répartition de déplacement des actifs de Sceaux se rendant sur leurs lieux de travail dans la région IDF.



(2) DRIEA : Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France  
(3) INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques

2/ Aux heures de pointe (sens nord/sud et sens sud/nord), en prenant en compte le temps des différentes phases des feux tricolores et le trafic envisagé tel qu'il résulte du point 1/ ci-dessus, quel est le « stockage » moyen de véhicules, prévisible aux feux Voltaire/place Charles de Gaulle ? Ce linéaire (ou ce nombre de véhicule), atteint-il le futur rond-point Hippolyte Boulogne et si c'est le cas, le mouvement tourne à gauche vers la rue H. Boulogne en venant du Voltaire/nord ne risque-t-il pas de bloquer l'ensemble du rond-point ?

CD92 : Concernant le rond-point Hippolyte Boulogne, l'étude a montré que le fonctionnement giratoire (sans feux) sera parfaitement compatible avec la charge attendue. La conclusion de l'étude de fonctionnement « concernant les réserves de capacité, matin comme soir, ce giratoire fonctionnera correctement. Les réserves de capacité étant bonnes sur l'ensemble des entrées ».

Concernant la place Général de Gaulle, l'étude de fonctionnement propose de raccourcir le cycle à 70s et montre en heure de pointe du matin une réserve positive. Les tourne-à-gauche se stockent autour de l'îlot sans gêner les mouvements directs.

L'ensemble des épures de giration ont été réalisées à ce stade par l'étude faisabilité et le projet géométrique est à approfondir par le futur maître d'œuvre.

Commentaire du commissaire enquêteur : je note que si effectivement l'analyse technique et les projections donnent raison au projet présenté, il n'en reste pas moins qu'une confirmation définitive devra être apportée par des études ultérieures non encore réalisées.

3/ Un arrêt bus est matérialisé sur le plan d'aménagement sur la rue Voltaire, à proximité de la future entrée/sortie du parking. Cet arrêt qui est en pleine voie, est délimité par une ligne discontinue, donc avec possibilités pour les véhicules, de contourner un bus en stationnement à l'arrêt. Ne peut-on craindre un conflit de circulation avec la voie sud/nord, avec risques d'accidents ?

CD92 : Les arrêts en pleine voie sont une préconisation d'IDFM. Toute traversée d'une ligne discontinue doit être assurée en sécurité (Code de la route). Si nécessaire, on renforcera ce point en mettant une ligne continue. Il s'agit d'une situation actuelle non modifiée.

Commentaire du commissaire enquêteur : ce point reste à préciser lors des aménagements définitifs toute erreur d'appréciation pouvant être source ultérieure d'accidents.

4/ Quel est le rayon de giration pris en compte pour les 2 ronds-points ? Un bus pourra-t-il tourner sur le rond-point H. Boulogne ?

CD92 : On peut transmettre les épures de giration (camions bennes). L'ensemble des mouvements sera possible et cela sera même amélioré par rapport à l'existant. Il n'y a pas de sujet de retournement de bus (pas de demi-tour).

Le projet représente une grande amélioration de l'état actuel.

Commentaire du commissaire enquêteur : Cette analyse devra être confirmée lors des études définitives.

5/ Plusieurs questions techniques (rayon de giration, profil en travers, largeur de voies, etc) sont évoquées dans l'observation dématérialisée enregistrée sous le numéro 90 (notamment les points 5, 6, 7, 8, 10 et 11). Quelles réponses le Département peut apporter à ces interrogations ?

CD92 : oui. Cf plan d'aménagement et giration. Toutefois, il ne s'agit ici qu'une étude de faisabilité qui sera reprise par le futur maître d'œuvre commun CD92/Sceaux

Commentaire du commissaire enquêteur : il résulte de la réponse qu'une très forte vigilance devra être exercée par les services du Département et ceux de la ville de Sceaux quant aux solutions proposées par la maîtrise d'œuvre dans le cadre de ce projet, pour aboutir à des solutions pleinement satisfaisantes.

## **B. Stationnement**

1/ Aucune place « livraisons » n'est, pour l'instant, matérialisée sur la rue Voltaire ni côté nord/sud, ni côté sud/nord. Comment sont pris en compte les problèmes de livraisons pour les commerces sur ce segment de voie et la très forte augmentation du circuit « livraisons aux particuliers » ?

CD92 : ce sujet sera traité par le maître d'œuvre CD92 / ville de Sceaux sous les instructions de la ville car le stationnement est une compétence communale

Commentaire du commissaire enquêteur : ce sujet, qui peut sembler mineur devra, à mon avis, être traité avec la plus grande attention, l'expérience démontrant que ce type de situations crée beaucoup de conflits d'usage sur des voies publiques récemment aménagées.

2/ Il est prévu de doubler presque la capacité de stationnement public par rapport à la situation actuelle (150 places au lieu de 90 actuellement). Par ailleurs, et selon le plan des aménagements fourni dans le dossier de l'enquête, aucune autre entrée/sortie du parking n'est visible. Doit-on donc conclure que cette entrée/sortie sert aussi pour le parking privé des logements ? Dans cette hypothèse quel est le nombre total de places de stationnement desservi par cette unique entrée/sortie ? Aux heures de pointe, on peut facilement constater que le trafic sur la rue Voltaire et les entrées/sorties du parking actuel, créent un conflit de circulation. Ce point a-t-il été déjà étudié ? La ligne discontinue au droit de cette entrée/sortie suppose la possibilité (comme aujourd'hui), de

« cisailer » le trafic avec des « tourne à gauche ». Compte tenu du nombre plus important de véhicules qui utilisera ce parking, n'y-a-t-il pas des risques supplémentaires ?

CD92 : Oui, la sortie de parking a été étudiée dans l'étude de fonctionnement et cela sera approfondi par le futur maître d'œuvre.

Une seule entrée/sortie parking public / privé : 150 places publiques (-1 et -2) et une soixantaine privée au niveau -1 avec contrôle d'accès.



Commentaire du commissaire enquêteur : le traitement de ce problème, comme pour d'autres points déjà évoqués, est renvoyé à la période après enquête. Cette situation n'est ni très satisfaisante ni très rassurante. Pour l'instant, dans l'état actuel du projet et selon l'esquisse présentée, il ne me semble pas que le fonctionnement de ce parking soit suffisamment étudié. « L'approfondissement » de l'étude, mission du maître d'œuvre, envisagée par le CD 92, devra être suivie avec vigilance par la ville de Sceaux et le CD 92.

### C. Espaces verts

Quelle est la justification de la disparition de plusieurs petits espaces plantés et/ou engazonnés, au profit de surfaces minérales (au sud de l'actuel parking public et côté gauche en entrée de la rue Houdan piétonne), ces espaces n'étant pas a priori, destinés à être construits ? On constate une forte diminution de ces petits espaces si on prend en compte aussi le « jardin de poche » au droit du monument au Général de Gaulle et celui à l'entrée de la rue Houdan qui seront intégrés à l'emprise des futures constructions. Une réflexion pour pallier à ce déficit a-t-elle été menée dans ce sens ?

CD92 : enjeu du programme de maîtrise d'œuvre à venir pour avoir le même niveau espaces verts / plantation.

Commentaire du commissaire enquêteur : un des nombreux points sur lesquels devra se porter l'attention de la maîtrise d'ouvrage...

#### **D. Voies pour 2 roues non motorisées**

1/ Actuellement, à l'approche du rond-point du Général de Gaulle on trouve, sur les 4 voies qui y convergent, plusieurs situations :

- Marquage bandes cyclables
- Pistes avec séparateur
- Ni marquage ni piste

Au titre de la circulation vélos, sur l'avenue Camberwell, la rue de Fontenay, la rue Voltaire (entre H. Boulogne et rond-point de Gaulle) et rue Houdan, il n'y a, sur le Plan des aménagements, qu'un marquage au droit des intersections. Cependant, l'article L. 228-2 du Code de l'Environnement prévoit depuis la loi LAURE et la loi LOM qu'à "l'occasion des réalisations ou des rénovations des voies urbaines, à l'exception des autoroutes et voies rapides, doivent être mis au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements (...) en fonction des besoins et contraintes de la circulation ». Les difficultés techniques rencontrées, (notamment largeur disponible des voies), empêche la réalisation de ce type d'aménagements ou un complément de réflexion est-il encore envisageable à ce sujet ?

2/ L'étude d'un réseau francilien de pistes cyclables avait été initiée par « le Collectif vélo Ile-de-France » en 2019. La réalisation du projet est lancée fin 2020 avec l'aide financière de la Région IdF qui approuve le projet par délibération le 27 mai 2020. Ce réseau prévoit, entre autres, un anneau GC (Grande Couronne) avec une échéance de réalisation pour 2025, et dont le tracé est/ouest passe par Sceaux et suit la rue Houdan et l'avenue Camberwell. Quelles obligations cela implique pour la requalification des espaces publics autour du rond-point du Général de Gaulle ?

3/ Parmi les observations notées sur le registre dématérialisé on fournit (observations 65/67), la référence à une étude du CEREMA que j'ai consultée. Cette étude indique la difficulté de faire cohabiter vélos et trafic supérieur à 4000 véh/jour. La notice explicative du dossier de l'enquête indique de son côté (page 20), qu'en l'état actuel de la circulation (hors augmentation possible suite au projet La Vallée), le trafic est estimé à 10000/12000 véhicules/jour, c'est-à-dire jusqu'à 3 fois supérieur au chiffre fourni par le CEREMA. Je déduis que la « cohabitation » sera donc impossible et, tel que le projet est présenté actuellement, aucune piste cyclable et même bande cyclable ne peut être envisagée. Le Département a-t-il d'ores et déjà envisagé des solutions ? La notice explicative évoque (page 17), entre autres solutions, la création « d'espaces partagés ». Pour mémoire, je reprends le commentaire du CEREMA (dans le même document cité ci-dessus), au sujet des « zones 30 » et « espaces partagés » dans un trafic supérieur à 10000 véhicules/jour : Un tel niveau de trafic dans une zone 30 sans espace réservé aux cyclistes pénalise non seulement leur sécurité ressentie et leur confort, mais réduit également l'efficacité du mode vélo. En effet, en situation de quasi-congestion, comme c'est le cas ci-dessus, les cyclistes se retrouvent entravés par les véhicules motorisés sans pouvoir profiter des avantages de la bicyclette

*CD92 : L'étude de faisabilité a été réalisée en imaginant l'espace public du centre-ville en zone 30 où cyclistes et voitures cohabitent dans un espace apaisé. Toutefois, le maître d'ouvrage avec le futur maître d'œuvre une fois désigné pourra proposer d'autres préconisations (pistes, bandes ...) en accord avec toutes les réglementations en vigueur (LOM, LAURE). **La continuité des itinéraires cyclables fait***

*partie des enjeux du projet. Les 118 m2 du déclassement n'ont pas de conséquences sur ce qui sera faisable ou non.*

Commentaire du commissaire enquêteur : ce point, important du point de vue réglementaire, environnemental et social, n'est pas traité dans le projet présenté. Il me semble impératif que des solutions pérennes, fonctionnelles et satisfaisantes du point de vue de la sécurité des cyclistes, soient trouvées, avant la validation du projet d'exécution définitif.

#### **E. La période du chantier**

1/ Est-il prévu un parking de substitution à la place du parking Voltaire/rue du Four, pendant la période de chantier ?

**CD92 : La ville de Sceaux programme un parking provisoire sera proposé pendant la phase chantier d'une capacité suffisante.**

2/ Quelle sera la durée approximative du chantier (phase aménagements des espaces publics et voiries et phase chantier construction ilot Voltaire/rue du Four/rue Houdan) et quel est, à l'heure actuelle, le calendrier prévisionnel (au-delà de décembre 2022, date indiquée dans le dossier d'enquête pour la vente des emprises visées)?

**CD92 : cf. futures études opérationnelles**

3/ Quelle incidence auront les travaux sur le rond-point de Gaulle sur la circulation (est-il prévu des déviations, des itinéraires alternatifs) ?

**CD92 : il est prématuré d'envisager précisément les nuisances du chantier mais comme tout chantier sur routes départementales, le Département veillera à assurer une exploitation sous chantier satisfaisante**

Commentaire du commissaire enquêteur pour les 3 questions du point E : les problématiques du chantier sont hors sujet par rapport à l'objet de l'enquête ; les questions ont été néanmoins soulevées auprès du CD 92 car elles constitué une préoccupation pour les administrés ; il est donc souhaitable que la maîtrise d'ouvrage assure un contrôle strict et continu lors du déroulement du chantier sur les phases susceptibles de produire des nuisances aux riverains.

#### **F. Cout de l'opération**

Il est indiqué dans le dossier que le coût estimé des travaux s'élève à 4 M€ HT. Ce cout intègre-t-il le dévoiement des réseaux et les plantations ? Que représente le montant de la maitrise d'œuvre ? Quelle est la répartition entre le CD 92 et la Ville ? Quel montage a-t-il été envisagé pour cette opération (PUP, autre...) ? Le foncier déclassé sera-t-il vendu directement aux promoteurs ou à la ville ? Les promoteurs immobiliers participant à cette opération sont ils engagés aussi dans le financement de la requalification du secteur et à quelle hauteur ? Enfin, la Métropole étant à l'origine de l'Appel à projets auquel la ville de Sceaux a participé et a été retenue, est-elle partie prenante financièrement au montage de cette opération ?

**HORS SUJET**

CD 92 : Le coût des plantations et des réseaux est bien intégré dans les 4M€

La répartition 66% CD92 / 34 % ville pour les études et les travaux sont payés par chaque maître d'ouvrage sur son domaine

La mission de maîtrise d'œuvre environ 400 k€ HT

La métropole ne donne pas de financement spécifique

[Commentaire du commissaire enquêteur](#) : réponses notées

### **G. Le projet immobilier**

Une trentaine d'observations souligne la forte densification de l'îlot Voltaire. Le projet immobilier ne relève pas directement de la présente enquête publique, cependant, dans la mesure où les futures constructions vont empiéter sur les emprises publiques déclassées, je m'interroge sur la compatibilité des esquisses présentées dans le dossier d'enquête, avec le règlement de la zone UAb du PLU de Sceaux (emprises au sol, emprises espaces verts ?).

CD92 : La ville confirme la compatibilité avec le PLU intercommunal

[Commentaire du commissaire enquêteur](#) : réponse notée

### **H. Déroulement de l'enquête**

L'observation n° 21 attire l'attention sur la non disponibilité du dossier dématérialisé le matin de la première journée de l'enquête, le 26/01/2021. Pouvez-vous me confirmer ou infirmer cette observation ?

CD 92 : réponse faite. Observation sans fondement

[Commentaire du commissaire enquêteur](#) : réponse notée.

**DECLASSEMENT 3 EMPRISES DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER CD 92 A SCEAUX**  
**TABLEAU OBSERVATIONS**

N°	Date	Support Obs.	N° Obs.	PU	Nom	Voie et circulations			Environnement naturel			Préparation et organisation de l'enquête			Programme et pertinence du projet				Observations		
						Vélos	Emprise voie	Impact circulation Projet Châtigny	Impact Parking Voiture	Espaces verts Arbres	Pollution Qualité et cadre vie	Infos Etudes Cout	Durée enquête Dispo. dossier	Archi. Urba. Projet	Implant. Commerces	Densification Equipements	Impact chantier				
1	26/1	RD	1	X	P. MOTTURA	X	X	X				X									
2	31/1		2		F. COURSON	X	X	X												ditto obs n° 2	
3			3		F. COURSON																
4	2/2		4		R. CELION	X	X	X													
5	4/2		5		G. BARDIER	X	X	X				X								X	
6			6		G. BARDIER															ditto obs n° 5	
7			7		G. BARDIER															ditto obs n° 5	
8	6/2		8		S. ALAUX	X															
9			9		anonyme	X															
10			10		Elus Sceaux Ensemble	X	X														
11			11		JC DESSANGES							X									
12			12		Elus Sceaux Ensemble	X		X				X									
13			13		C. CANNARELLA	X															
14	7/2		14	X	J. NOAILLAC	X															prop. Carrefour hollandais
15			15		anonyme	X															
16			16		C. VISSE	X															
17			17		A. FERMEY																
18			18		B. FONTANEL	X															favor. asparanion prk
19			19		P. GARNIER	X															Vote. asparanion prk
20			20		JJ CAMPAN	X	X					X									Assoc La voix des Scéens
21			21	X	JJ CAMPAN																ditto obs. n° 20
22			22		F. ROPITAL																
23	8/2		23		I. GUYOT	X	X					X									favor. Obs. n° 21
24			24		MJ TERRIER	X	X					X									favor. Obs. n° 21
25			25		C. MOLLIERE	X															





N°	Date	Support Obs.	N° Obs.	PJ	Nom	Voie et circulations				Environnement naturel		Préparation et organisation de l'enquête			Programme et pertinence du projet				Observations
						Vélos	Emprise voirie	Impact circulation Projet Châtenay	Impact Parking Voitaire	Espaces verts Arbres	Pollution Qual et cadre vie	Infos Etudes Cout	Durée enquête Dispo. dossier	Archi. Urba Projet	Implant. Commerces	Densification Equipements	Impact chantier		
56	9/2				D+B DAUGERAS	X	X			X		X		X					
57					anonyme	X													
58				X	P. NEDELEC	X												propos. GC alternative favorable avec réserves	
59					P. NEDELEC	X	X											d'accord avec "Sceaux à vélo"	
60					F. BOURDIN	X												en accord avec n°55	
61					U. BERTHON	X	X	X	X			X		X				accord Assoc CS+ VDS	
62					anonyme	X	X											reduc emprise voitures: favorable	
63					F. BOUDIER	X	X												
64				X	Assoc "Sceaux à vélo"	X	X				X							ditto message n° 64	
65				X	Assoc "Sceaux à vélo"	X													
66	10/2				C. AJZENBERG	X	X				X					X			
67					A. AJZENBERG	X	X				X								
68					LAVALLETTE	X	X							X				d'accord avec Assoc. " La Voix des Scéens"	
69					SOUCHON	X	X	X	X										
70					anonyme	X													
71					L. VALDENNAIRE	X				X	X								
72				X	Elius Sceaux Ensemble	X													
73					F. LINGELSER	X	X			X	X								
74				X	Elius Sceaux Ensemble	X													
75					anonyme	X	X												
76					anonyme	X								X				desserte IUT Sceaux	
77					SANJUAN	X	X						X						
78					NADAUD	X	X						X						
79					P. BOURDILLAT	X	X	X	X									d'accord avec Assoc CS (n°37)	
80					M Mme DRUBAY	X													
81					C. AJZENBERG	X				X	X				X			d'accord avec Assoc CS (n°37)	
82					A. BOURDILLAT	X	X		X										
83					JN VALLUET	X	X												
84					C. VAILLE	X	X	X	X	X	X								
85					B+V PFÄFLI	X	X							X				d'accord avec Assoc "La Voix des Scéens"	
86					L. SCHWAAB	X	X					X							

N°	Date	Support Obs.	N° Obs.	PU	Nom	Voie et circulations				Environnement naturel		Préparation et organisation de l'enquête				Programme et pertinence du projet				Observations
						Vélos	Emprise voirie	Impact circulation Projet Châtenay	Impact Parking Voilaire	Espaces verts Arbres	Pollution Qual et cadre vie	Infos Etudes Cout	Durée enquête Dispo dossier	Archi. Urba. Projet	Implant. Commerces	Densification Equipements	Impact chantier			
87			87		C. LECOMPTE	X				X		X		X						
88			88		A. MOLIA	X	X				X					X				d'accord avec "La Voix des Sceaux"
89			89		MF SOT	X	X													
90			90	X	M Mme LOVERA	X														
91			91		anonyme	X	X			X	X					X				
92			92	X	Elus Sceaux Ensemble	X	X													
93			93	X	Elus Sceaux Ensemble															ditto message 92
94			94		X. TAMBAY											X				CM "Aimer Sceaux"
95			95		A. AJZENBERG	X														
96			96		L. BOREL MATHURIN	X														
97			97		anonyme	X	X				X									
98			98		F. BOREL MATHURIN	X														
99	1/2	RP			M. CARDI	X	X													
100					C. VERRIER	X	X													
101					S. GUERET	X	X			X										
102	5/2				D. FLAMANT	X	X			X	X									favorable avec réserves
103					anonyme	X	X			X	X									
104					D. SIMONET	X	X			X	X									
105					C. HAGAY	X	X			X	X									
106					anonyme	X	X													
107	8/2				CELLERIER	X	X				X									réserve: circuitat. Vélos
108					JC. BLAIS	X	X													
109					O. JACQUE	X	X			X	X									
110					anonyme	X	X			X	X									
111					J. MAC ALEESE	X	X													
112	9/2				G. HARPIGNIES	X	X		X											
113					Amicale "Cœur de Sceaux"															
114	10/2				M. BONTE	X	X			X										pétition 225 signatures
115					MC. CARON	X	X			X										
116					M Mme POISSON	X	X		X	X	X									
117					JC. TROGER	X	X													MDB "Sceaux à vélo"

N°	Date	Support Obs.	N° Obs.	PJ	Nom	Voirie et circulations				Environnement naturel		Préparation et organisation de l'enquête			Programme et pertinence du projet				Observations
						Vélos	Emprise voirie	Impact circulation Projet Châtenay	Impact Parking Voitaire	Espaces verts Arbres	Pollution Qual et cadre vie	Infos Etudes Cout	Durée enquête Dispo. dossier	Archi. Urba. Projet	Implant. Commerces	Densification Equipements	Impact chantier		
118	26/1	O.O			M. BRIOTET														Visite sans observations
119	30/1				G. BARDET	X	X												X
120					M. ZYTNICKI	X	X												X
121					Maud BONTE														
122	10/2				Mme CARON					X									Visite pour infos
123					Mme GESTIN	X						X							
124					M. TROGER	X						X							
125					L. SCHWAAB	X													
126					A. AJZENBERG	X													
127					Mme POISSON	X	X				X								
128					Mme FAUVIL CHAPSAL														Visite pour infos
129					J.C. CHARRIER														Avis favorable au projet

## 6. CONSTAT DE VALIDITE DE L'ENQUETE

Le Commissaire Enquêteur atteste de la validité de la présente enquête qui s'est déroulée sans difficultés, dans les conditions réglementaires imposées par les textes en vigueur.

Les conclusions motivées sont fournies ci après dans un document joint au présent Rapport d'Enquête.



Fait le 8 mars 2021

Adrian BOROS

Commissaire Enquêteur

## DOCUMENT N° 2

# CONCLUSIONS ET AVIS MOTIVE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

### SOMMAIRE

<b>1. <u>SYNTHESE DES INFORMATIONS CONCERNANT L'ENQUETE PUBLIQUE</u>.....</b>	<b>page 38</b>
1.1. PROJET CONCERNE PAR L'ENQUETE.....	page 38
1.2. DECLENCHEMENT DE LA PROCEDURE.....	page 38
1.3. PUBLICITE, AFFICHAGE ET INFORMATIONS.....	page 39
1.4. CADRE DE L'ENQUETE ET DEROULEMENT DE LA PROCEDURE.....	page 39
1.5. REUNIONS.....	page 40
1.6. CONTENU DU DOSSIER D'ENQUETE.....	page 40
1.7. PARTICIPATION DU PUBLIC.....	page 40
1.8. COMMENTAIRE GENERAL ET AVIS SUR LA PERTINENCE DE L'OPERATION.....	page 42
<b>2. <u>AVIS MOTIVE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR</u> .....</b>	<b>page 44</b>
<b>3. <u>CONCLUSIONS MOTIVEES</u> .....</b>	<b>page 46</b>

## DOCUMENT N° 2

# CONCLUSIONS ET AVIS MOTIVE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

### 1. SYNTHÈSE DES INFORMATIONS CONCERNANT L'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### 1.1. Projet concerné par l'enquête

L'objet de la présente enquête publique consiste en le déclassement du domaine public routier départemental de 118 m<sup>2</sup> situés place du Général de Gaulle et rue Voltaire, répartis en 3 emprises de la façon suivante :

- 88 m<sup>2</sup> à l'angle de la rue Houdan avec rue la Voltaire, côté parking public
- 10 m<sup>2</sup> rue Voltaire à l'angle avec rue Houdan, côté partie piétonne
- 20 m<sup>2</sup> constitués d'une bande de 30 cm de largeur rue Voltaire, le long du parking

#### 1.2. Déclenchement de la procédure

Pour les besoins de cette enquête publique j'ai été sollicité le 20 août 2020 par les services du Conseil Départemental des Hauts de Seine, bénéficiaire des emprises foncières devant être déclassées. L'enquête qui devait initialement avoir lieu en décembre 2020 fut organisée début 2021.

Un arrêté dans ce sens a donc été pris par le Département des Hauts de Seine, signé par son Président, Monsieur Georges SIFFREDI, et daté du 22 décembre 2020, fixant la tenue de cette enquête publique du 26 janvier 2021 au 10 février 2021, précisant les dates des permanences, et me désignant comme commissaire enquêteur. (pièce jointe au dossier d'enquête).

### **1.3. Publicité, affichage et information**

L'information liée à la présente enquête a été effectuée dans les conditions réglementaires :

- Des affiches, apposées sur le site concerné par l'opération ainsi que sur les panneaux administratifs de la mairie de Sceaux (avec, d'une part, 5 constats effectués avant, pendant, et à la fin de l'enquête par le Département des Hauts de Seine, pour les panneaux sur le site de l'opération et pour le panneau situé rue Houdan, devant l'Hôtel de Ville de Sceaux, et, d'autre part, 2 constats établis par la ville de Sceaux pour l'affichage réalisé sur l'ensemble des panneaux administratifs de la commune, un constat lors de la pose des affiches, par la Police Municipale, et une attestation établie par Monsieur Philippe Laurent, Maire de Sceaux, en fin d'enquête).
- Une publicité effectuée dans la presse écrite (dans 2 journaux : le 7 janvier 2021, et le 28 janvier 2021)
- Des insertions sur les sites internet du Conseil Départemental des Hauts de Seine ainsi que sur celui de la ville de Sceaux.
- Par ailleurs, une information personnalisée a été assurée auprès du seul propriétaire riverain des emprises devant être déclassées : la commune de Sceaux. Cette information fut effectuée par le biais d'un courrier en recommandé avec accusé de réception.

### **1.4. Cadre de l'enquête et déroulement de la procédure**

L'enquête s'est déroulée du mardi 26 janvier 2021 au mercredi 10 février 2021 inclus, soit pendant 16 jours consécutifs.

Un dossier (**joint au présent rapport**) et un registre (**joint également au rapport**), étaient mis à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture (tels qu'indiqués au chapitre 2.3. du Rapport).

J'ai assuré trois permanences dans les locaux de la mairie de Sceaux, aux dates et heures précisées dans l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil Départemental en date du 22 décembre 2020.

Les conditions d'installation du commissaire enquêteur, celles prévues pour l'accueil du public et la consultation du dossier par le public ont été satisfaisantes. Le bureau réservé à cet effet était d'accès aisé. J'ai pu obtenir des réponses à toutes les questions posées, auprès de tous les interlocuteurs, que je remercie d'ailleurs à cette occasion. Leur disponibilité et la qualité de l'écoute concernant les points soulevés et les réponses fournies à mes questions, ont été très appréciables et ce, en amont de l'ouverture de l'enquête, durant le déroulement de celle-ci et enfin, après la clôture de la procédure.

A l'issue de l'enquête et conformément à l'article 7 de l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil Départemental des Hauts de Seine du 22 décembre 2020, le Rapport et les conclusions motivées ci jointes, sont remises au Conseil Départemental. Les enquêtes de voirie (classement, déclassement, suppression plans d'alignement, etc), ne font pas l'objet réglementairement d'un Procès Verbal de synthèse. Cette procédure n'a donc pas été utilisée lors de la présente enquête. Cependant, pour clarifier certains points et apporter des réponses techniques aux questions posées dans les observations enregistrées, un questionnaire fut adressé par le commissaire enquêteur à l'autorité organisatrice de l'enquête. Les réponses de celle-ci sont intégrées au présent rapport.

### **1.5. Réunions**

Pour les besoins de cette enquête ont été organisées 7 réunions :

- Deux réunions avec Monsieur Philippe LAURENT, Maire de Sceaux, avant et après le déroulement de l'enquête (les 26/01/2021 et 4/03/2021)
- Deux réunions avec les services de la ville de Sceaux, avant et après l'enquête (les 18/01/2021 et 17/02/2021)
- Deux réunions avec le Département des Hauts de Seine, avant et après l'enquête (hors la remise du rapport : les 21/09/2020 et 16/02/2021))
- Enfin, une réunion avec l'Association « Les Amis de Sceaux » (le 8/01/2021).

Les réunions avec le Département des Hauts de Seine, avec les services de la ville de Sceaux et avec Monsieur le Maire de Sceaux, ont permis, en amont de l'enquête, de bien comprendre les enjeux et l'historique du projet et, en aval, de permettre au commissaire enquêteur de présenter ses conclusions et expliquer ses avis.

### **1.6. Contenu du dossier de l'enquête**

Le dossier constitué pour les besoins de cette enquête comportait l'ensemble des pièces réglementairement exigées. Les plans fournis étaient clairs et bien présentés. Seules, quelques indications contenues dans les coupes en travers présentées à la page 22 de la Notice explicative ont paru peu lisibles et l'échelle du plan de déclassement a donné lieu à une hésitation d'interprétation mais des explications ont pu néanmoins être fournies aux administrés qui le souhaitaient.

### **1.7. Participation du public**

L'enquête s'est déroulée sans aucun incident. J'ai noté une forte participation du public tant lors des permanences que j'ai assuré à l'Hôtel de Ville de Sceaux qu'à travers les nombreuses



observations enregistrées sur le registre papier et sur le registre dématérialisé. Enfin une pétition de 225 signatures et jointe au registre papier.

Ont ainsi été enregistrées :

- 98 observations dématérialisées (dont 10 avec des pièces jointes)
- 22 observations inscrites sur le registre papier (dont une pétition portée par 3 des personnes ci-dessus comportant 225 signatures et 82 commentaires)
- 12 visites lors des permanences

Il faut noter cependant que certains administrés apparaissent à 2 ou même 3 reprises : présents lors des permanences, ils (ou elles) sont également signataires de la pétition, rédacteurs d'observations sur le registre papier et éventuellement même sur le registre dématérialisé. En ce qui concerne la pétition en faveur des pistes cyclables elle montre l'attachement de nombreux administrés à ce moyen de déplacement mais le fait de constater que la liste des signataires est agrafée 3 fois dans le registre papier, peut prêter à confusion (ainsi le même signataire peut apparaître sur une des listes avec ses commentaires et sur les 2 autres, sans commentaires, etc...).

Les contributeurs abordent de nombreux sujets avec des commentaires qui couvrent parfois des propositions, des interrogations ou des appréciations, détaillées ou générales, du projet présenté.

Pour les besoins de l'analyse des observations, celles-ci ont été classées par sujets (12 sujets) et ensuite par thèmes (4 thèmes), l'ensemble faisant ensuite l'objet d'un tableau récapitulatif joint (dans la partie Rapport). Ainsi :

- Le thème « Déplacements, voirie et circulations » regroupe les sujets : Itinéraires cyclables, les emprises de voirie, l'impact sur la circulation du projet La Vallée à Châtenay Malabry et les questions liées au futur parking (public et privé), dans l'îlot Voltaire.
- Le thème « Environnement naturel » regroupe Les espaces verts, les arbres, la qualité et le cadre de vie y compris le sujet des pollutions potentielles.
- Un thème a été créé pour les quelques questions liées à « l'organisation de la procédure d'enquête publique », sa durée, la disponibilité du dossier et les études préalables liées à cette opération.
- Enfin, un quatrième et dernier thème est consacré au « Programme et pertinence du projet » incluant l'architecture, la densification, l'implantation des commerces et l'impact du chantier.

### **1.8. Commentaire général et avis sur la pertinence de l'opération de déclassement**

L'opération de déclassement, objet de la présente enquête a suscité beaucoup de réactions et a mobilisé très largement les administrés. A la lecture des observations une quasi unanimité se dégage, réclamant, d'abord, des itinéraires cyclables sécurisés et, ensuite, le maintien d'un cadre urbain aéré, agréable et conforme à l'image de la commune.

Autour de ces deux thèmes beaucoup d'autres sujets ont été abordés comme la densification, l'imperméabilisation, l'augmentation de la circulation automobile avec ses corollaires : pollution et risques d'accidents... Enfin, et même si ces points sont hors sujet par rapport à l'objet de l'enquête, certains ont également évoqué leurs craintes liées à la durée du futur chantier et ses répercussions sur la circulation et le stationnement (voir aussi ci-dessous).

Ces réflexions sont pertinentes et légitimes même si, pour certains détails techniques, les affirmations apparaissent comme inexactes. Le Conseil Départemental des Hauts de Seine, autorité organisatrice de la présente enquête publique, avait fourni certains éléments explicatifs dans le cadre du projet présenté dans le dossier de l'enquête et a aussi apporté quelques réponses à la suite des questions qui lui ont été posées. Deux sujets notamment sont cependant insuffisamment traités par le projet soumis à l'enquête : celui des itinéraires cyclables et celui du traitement des espaces verts.

En ce qui concerne l'objet de l'opération soumise à l'enquête publique : la démarche de déclassement du domaine public routier est détaillée dans le Code de la Voirie Routière. Dans le cas présent, soumis à enquête publique, plusieurs motifs semblent conduire à cette procédure.

Le déclassement proposé sur la rue Houdan (côté monument du général de Gaulle) permet de « redresser », très légèrement, la trame viaire réorientant la perspective urbaine à cet endroit dans l'axe Est/Ouest. En effet, au fil des ans, la rue Houdan a évolué, la partie Ouest ayant plutôt une vocation de voie de circulation routière, classée d'ailleurs route départementale, et la partie Est devenant voie piétonne. L'emprise ainsi libérée à cet endroit permettra au bâtiment projeté de conduire plus naturellement vers l'avenue de Camberwell qui constitue aujourd'hui le prolongement routier effectif et naturel de la rue Houdan Ouest. Par ailleurs, le côté piétonnier de la partie Est de la rue Houdan se trouvera renforcé par son prolongement à l'intérieur de l'îlot Voltaire et même au-delà, vers la placette de la Poste. Cette très légère et ponctuelle modification de la trame urbaine permettra également de confirmer et prolonger la séparation des 2 fonctions, voirie urbaine et voirie à vocation piétonne.

De son côté, le déclassement le long de la rue Voltaire permettra de « resserrer » cette voie sur le segment entre le rond-point du général de Gaulle et la rue Hippolyte Boulogne. Je

constate que ce rétrécissement sera plus visuel que physique, la largeur de l'emprise à désaffecter étant d'environ 30 cm. En revanche, et comme plusieurs administrés l'ont indiqué dans leurs observations, ce « pincement » tend à réduire la vitesse des véhicules et apaiser la circulation. Contrairement à ce qui est indiqué dans certaines contributions, il ne s'agit pas d'une réduction de la rue Voltaire de 2 voies à une voie, la circulation effective étant déjà assurée actuellement sur une seule voie (sauf les derniers mètres avant le rond-point). La différence vient du fait que la largeur de la voie comprend, dans l'état actuel, une file de stationnement et dans le projet le stationnement est maintenu, mais entre les arbres.

Le déclassement conduit aussi à un projet de construction réparti d'une part sur l'îlot Voltaire (îlot n°1) et d'autre part sur une petite parcelle côté rue Houdan piétonne (îlot n°3). Les 3 arguments produits par quelques observations (densification, imperméabilisation et image urbaine) pour s'opposer ou émettre des réserves au sujet du projet, peuvent difficilement, à mon avis, être retenus.

La construction sur l'îlot Voltaire constituera en réalité une reconstruction, car le cadastre de 1823 présente cet îlot déjà comme densément bâti, ce dernier d'ailleurs, maintenu ainsi jusque dans les années 1930, fut démolit quand les constructions, insalubres et vétustes, ne purent plus être réhabilitées. Recréer le lien entre la rue du Four, à l'ouest, et l'Eglise, à l'est, contribuera à retisser la trame de l'ancien cœur de ville et ainsi rendre, en quelque sorte, hommage au passé de la commune.

Du point de vue strictement réglementaire le projet présenté, sous réserve de l'instruction ultérieure des permis de construire, semble être conforme au règlement du PLU (règlement d'urbanisme) de la ville de Sceaux actuellement en vigueur (voir aussi réponse CD 92, point G).

Par ailleurs et sous réserve de la qualité du projet architectural qui ne relève pas de la présente enquête, l'image urbaine, à mon avis, ne peut qu'être améliorée par une construction future, au regard du parking actuel, analyse d'ailleurs partagée par plusieurs administrés.

Enfin, malgré l'importance apparente du projet, l'imperméabilisation nouvelle effective concerne environ 200 m<sup>2</sup> car l'essentiel du projet se situe sur le parking actuel qui constitue déjà une surface imperméabilisée.

En ce qui concerne les principaux autres points évoqués dans les observations :

- Les questions liées au trafic futur généré par l'opération « La Vallée » de Châtenay Malabry et son impact sur la traversée de Sceaux, aux rayons de giration sur le rond-point de Gaulle, aux études et analyses préalables en général, les services du Département des Hauts de Seine confirment les avoir pris en compte dans leurs

simulations (voir réponses dans le rapport à la question A), et ils fournissent à ce titre une étude de trafic (datée janvier 2019), et jointe au présent rapport.

- En ce qui concerne la durée de l'enquête et la disponibilité du dossier : la durée de 15 jours est la durée réglementaire pour les enquêtes publiques de voirie (la présente enquête s'étant déroulée sur 16 jours), le déclassement proposé lors de cette enquête faisant partie de cette catégorie d'enquêtes publiques (voir les références aux textes réglementaires dans le chapitre 1.3. du rapport). La réponse concernant la mise à disposition du dossier d'enquête est fournie par le CD 92 et elle confirme que le dossier dématérialisé était disponible le jour du début de l'enquête (voir réponse à la question H dans le rapport).
- Enfin, l'impact du futur chantier est hors sujet par rapport à la présente enquête. Cette question a été néanmoins posée et le CD 92 confirme avoir pris en compte ces problèmes qui seront d'ailleurs débattus au fur et à mesure de l'avancement des études (voir question et réponses, point E du rapport : parking provisoire, durée du chantier, itinéraires alternatifs et déviations).

## **2. AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR SUR LE PROJET**

Après avoir :

- Etudié le dossier constitué par l'administration compétente en charge du déroulement de l'opération de déclassement, dossier mis à l'enquête publique en application de l'arrêté du Président du Conseil Départemental des Hauts de Seine en date du 22 décembre 2020,
- Pris connaissance des informations techniques et juridiques fournies par les services du Conseil Départemental des Hauts de Seine et ceux de la ville de Sceaux,
- Vérifié les avis d'information au public publiés réglementairement par le Conseil Départemental des Hauts de Seine,
- Assuré le bon déroulement de l'enquête, et ce en liaison avec les services compétents,
- Vérifié les conditions dans lesquelles l'affichage réglementaire a été réalisé,
- Visité le site correspondant à l'opération de déclassement
- Reçu, lors de mes permanences, le public qui souhaitait exprimer oralement ses observations, et noté les remarques formulées
- Analysé l'ensemble des contributions tant écrites (sur registre papier et registre dématérialisé), qu'orales, lors des permanences
- Noté les réponses apportées par les services en charge du projet

Je constate :

- Le respect des procédures de publicité et d'affichage observées par les différents services de l'administration,
- La bonne présentation générale du dossier soumis à l'enquête publique qui permettait une compréhension correcte de l'opération, des enjeux et des conséquences de sa mise en oeuvre
- Le respect, dans le montage du dossier, de la réglementation en vigueur
- Les qualités de recomposition urbaine du projet
- Le développement des espaces réservés aux piétons dans le centre-ville de Sceaux dans le cadre du projet présenté
- Le renforcement du linéaire commercial du centre-ville dans le projet

Je note cependant :

- l'absence, dans le projet présenté, d'itinéraires cyclables, et ce notamment sur l'axe Est/Ouest. Cet axe concentre plusieurs équipements sensibles (collèges, lycées, médiathèque, mairie, poste, station RER, etc) et leur fréquentation par des jeunes enfants, élèves des collèges et lycées, rend d'autant plus nécessaire la prise en compte de cette préoccupation très largement exprimée par les observations enregistrées. De plus, de très nombreux autres arguments militent en faveur de cette exigence dont : le fort développement de ce moyen de déplacement depuis quelques années, l'inscription de cet itinéraire dans un schéma régional de parcours cyclables (voir délibération de la Commission Permanente du 27 mai 2020, « Plan vélo en Ile de France), la volonté affichée depuis de nombreuses années par la ville (voir à ce titre le 1<sup>er</sup> item de l'objectif n° 1 du PADD du PLU de Sceaux : « Le fonctionnement de la ville nécessite de s'adapter à un usage renforcé des transports collectifs et des modes de déplacement actifs tels que la marche et le vélo... »), les opérations déjà réalisées par le Département des Hauts de Seine pour promouvoir les circulations douces et les « mobilités actives », et enfin l'obligation de respecter l'article L 228-2 du Code de l'Environnement qui impose la réalisation d'itinéraires cyclables lors du réaménagement de voiries publiques.

- le renvoi à des études ultérieures de plusieurs questions qui, sans relever directement de l'enquête publique, interroge sur le traitement qui leur sera réservé par la suite. Sont ainsi renvoyés aux études opérationnelles : les mobilités actives, les circulations douces, les aménagements cyclables (page 17 de la Notice), les arrêts de bus (page 20 de la Notice), les plantations d'arbres, les espaces verts (page 25 de la Notice). Ces renvois répétés à une phase postérieure à l'enquête publique sont de nature à créer une certaine incertitude.

### **3. CONCLUSIONS MOTIVEES**

**Par conséquent, et compte tenu des considérations qui précèdent :**

**Je donne un avis favorable pour le projet de déclassement avec les réserves et recommandations qui suivent.**

**Cet avis favorable est accompagné de 3 réserves et 4 recommandations, les réserves devant être étudiées et les solutions trouvées, en concertation avec la ville de Sceaux, les administrés et les associations concernées :**

**Réserve n° 1 : concernant la rue Houdan Est (RD 60) : revoir les profils en travers de la voie (dans les limites du projet), de façon à insérer un passage sécurisé pour les vélos dans les 2 sens.**

**Réserve n° 2 : concernant le rond-point Charles de Gaulle, assurer sa traversée par les vélos, en toute sécurité.**

**Réserve n° 3 : pour l'axe Nord/Sud (dans les limites du projet) : définir un projet de circulation pour les vélos en établissant un itinéraire réaliste et sécurisé.**

**Recommandation n° 1**: concernant l'avenue Camberwell : engager dès à présent la réflexion sur l'aménagement de passages sécurisés pour les vélos afin de permettre la poursuite cohérente de cet itinéraire cyclable vers le jardin de la Ménagerie et le lycée Lakanal.

**Recommandation n° 2** : veiller au respect des engagements concernant les arbres et les espaces verts, inscrits dans la Notice explicative du dossier d'enquête (maintien d'une surface équivalente d'espaces verts et plantation d'au moins autant d'arbres que d'arbres enlevés)

**Recommandation n° 3** : analyser de façon approfondie le fonctionnement, le positionnement et le calibrage de l'entrée du futur parking souterrain de l'îlot Voltaire (dont la capacité sera très supérieure à celle d'aujourd'hui), par rapport au profil et à la circulation de la rue Voltaire en état futur.

**Recommandation n° 4** : étudier les impacts du projet sur le report éventuel du trafic de la rue Voltaire vers les voies communales limitrophes.

Fait le 8 mars 2021



Le Commissaire Enquêteur,  
Adrian BOROS